

VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour constituer votre dossier, nous vous remercions de nous transmettre les documents listés ci-dessous :

- Le volet administratif du dossier de demande d'admission en EHPAD dûment complété ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou tout autre document d'identité ;
- Une photocopie intégrale du livret de famille, le cas échéant, une photocopie de l'acte de naissance intégral ;
- Une photocopie de l'attestation d'ouverture de droit à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et une photocopie du protocole de soins, s'il existe (ouvre les droits à une prise en charge à 100%)
- Une attestation d'adhésion à une mutuelle et/ou à une caisse complémentaire ;
- Une attestation de responsabilité civile personnelle de votre assurance qui garantit les éventuels accidents causés au sein de la résidence ;
- Une photocopie de l'arrêté concernant l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie (APA)
- Une photocopie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, ou le mandat de protection future ou le document de l'habilitation familiale ;
- Une photocopie des trois derniers justificatifs de revenus ;
- Une photocopie des deux derniers avis d'imposition ;
- Une photocopie des justificatifs d'actifs financiers (relevés de comptes bancaires, assurance vie...)
- Le cas échéant, une photocopie de la taxe foncière ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Une photocopie du contrat d'obsèques s'il a été souscrit ;
- Vos volontés éventuelles concernant les dons d'organe

- Une carte vitale sera à remettre le jour de votre arrivée